

(N° 194.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 JUILLET 1881.

Rapport des Commissions réunies des Affaires Etrangères et des Finances, chargées d'examiner le Projet de Loi allouant un crédit supplémen- taire de 20,000 francs au Budget du Ministère des Affaires Etrangères de 1880.

(Voir les Nos 159 et 179, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. LAOUREUX Président, le Comte d'ASPREMONT LYNDEN, le
Baron PYCKE DE PETEGHEM, le Baron BETHUNE, LAMMENS, DEVADDER,
TERCELIN, WILLEMS et DE LHONEUX, Rapporteur.

MESSIEURS,

Lors de la discussion du Budget des Affaires Etrangères, il avait été indiqué qu'il restait à payer à divers agents diplomatiques et consulaires des frais de séjour en dehors de leur résidence.

La demande de crédit de vingt mille francs sollicitée a pour but de couvrir le montant de ces frais.

Le Projet de Loi a été adopté par la Chambre et vos Commissions des Affaires Etrangères et des Finances vous en proposent également l'adoption à l'unanimité moins une abstention.

Le Rapporteur,
H. DE LHONEUX.

Le Président,
G.-H. LAOUREUX.